

AFFAIRE N° 29

OBJET : REORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES.

Le SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DE NOS CONCITOYENS A ETÉ  
FIXÉE COMME UNE DES PRIORITÉS DE L'ACTION MUNICIPALE. ELLE DOIT  
CERTES, SE CONCRÉTISER PAR LA MISE EN CHANTIER DE NOUVELLES RÉALI-  
SATIONS DANS LES DOMAINES DE L'HABITAT, DES LOISIRS, DU SPORT...  
MAIS ELLE DOIT ESSENTIELLEMENT PORTER SUR L'ENTRETIEN DE L'EXISTANT  
ET L'INTERVENTION QUOTIDIENNE DANS LES DOMAINES DE L'ASSAINISSEMENT  
ET DU NETTOIEMENT.

À CET ÉGARD, LA MUNICIPALITÉ A ENGAGÉ DEPUIS DEUX ANS  
UN PLAN DE RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION DE LA COLLECTE ET  
DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÉRES (COLLECTE MÉCANISÉE DANS LES  
ÉCARTS, MISE À DISPOSITION DE BACS HERMÉTIQUES AUX USAGERS).

IL NOUS RESTE À AMELIORER LA COLLECTE PROPREMENT DITE  
(CIRUCITS, FRÉQUENCE HORAIRES ETC...) ET À CRÉER UNE VÉRITABLE  
DÉCHARGE CONTRÔLÉE. POUR CELA, IL M'APPARAÎT INDISPENSABLE DE FAIRE  
APPEL AUX ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DANS CES DOMAINES.

C'EST POURQUOI, J'AI DEMANDÉ AUX SERVICES TECHNIQUES  
D'ÉTABLIR LES PROJETS CADRES DE CONTRATS PARTICULIERS CONCERNANT  
LA COLLECTE ET L'ÉVACUATION DES DÉCHETS D'UNE PART ET LA CRÉATION  
ET L'EXPLOITATION DE LA DÉCHARGE CONTRÔLÉE D'AUTRE PART.

J'AI DONC L'HONNEUR DE VOUS DEMANDER :

- 1) D'APPROUVER CES PROJETS DE CONTRAT.
- 2) DE M'AUTORISER À LANCER LES APPELS D'OFFRES CORRES-  
PONDANT ET À TRAITER AVEC LA OU LES ENTREPRISES PRÉSENTANT LES  
MEILLEURES PROPOSITIONS.

JÉ METS LES QUESTIONS AUX VOIX.

---

(Aff. n° 29)

Mr FONTAINE J.D. - Puisque nous parlons de la réorganisation de la collecte du traitement des ordures ménagères, je voudrais savoir si on a distribué les poubelles dans tous les bidonvilles ? Dans certains quartiers les gens jettent leurs ordures un peu partout et notamment des animaux crevés. C'est très désagréable d'abord et ce n'est pas propre. Est-ce-que les gens qui habitent dans les bidonvilles ont eu des propositions de poubelles ? Et si ce n'est pas le cas, est-ce-que'on ne devrait pas essayer de trouver des solutions ?

Le MAIRE - Il faudrait supprimer les bidonvilles.

En fait, nous n'avons pas donné les bacs oranges à toutes les personnes des bidonvilles, mais nous avons donné des bacs collectifs, mais qui sont mal utilisés. Pour les gens qui vivent dans un bidonville, jeter dans un bac ou jeter 5 m plus loin, c'est pareil. Il y a là une certaine éducation à refaire, mais néanmoins, cela marche bien dans certains bidonvilles. La véritable solution, c'est de les supprimer.

Mr FONTAINE J.D. - Puisque nous sommes là pour faire des propositions, je vous en faire une : - dans les quartiers où il y a des bidonvilles très importants, il faudrait mettre des containers à proximité, sur le bord de la route et la Mairie pourrait peut-être, prendre en charge le transport de ces containers plusieurs fois par semaine.

Le MAIRE - Les containers sont trop grands et trop hauts. On les mets dans les marchés et pour les déblais.

Mr FONTAINE J.D. - Une autre question, puisqu'on parle de propreté : vous avez certainement dans cette salle, fait des courses au Score Vauban, et vous vous êtes certainement rendu compte de la propreté de son parking. Vous allez me dire que c'est une entreprise privée. Est-ce-que la Mairie ne peut pas intervenir auprès du Gérant pour qu'il nettoie au moins devant sa porte ?

Le MAIRE - Nous ferons une intervention auprès du responsable de cette entreprise.

Mr FONTAINE J.D. - Il en est de même pour les poubelles des marchés.

Le MAIRE - Les poubelles des marchés sont vidées par les employés municipaux.

Mr GERARDM. - Je voudrais informer notre collègue que nous faisons un essai actuellement au Chaudron, où nous avons installé 12 gros bacs collectifs qui sont enlevés par les camions, mais le résultat n'est pas encore encourageant.

.../...

Mr ANNETTE - A travers ce rapport, je crois qu'on peut poser le problème de la privatisation d'un service qui été jusqu'à maintenant communal. Je crois que pour la Mairie il s'agit peut-être de rentabiliser davantage, de se décharger de quelque chose qui n'est peut-être pas très facile à exploiter.

- Mais je pense que dans l'exploitation de la municipalité, il y a aussi une dimension sociale, c'est-à-dire que, au plan du personnel, et au plan des tarifs, il y a certainement une préoccupation sociale dans la gestion et l'exploitation de la municipalité. Or, quand on s'adresse à une société privée, le but final de cette société, sa préoccupation essentielle, c'est bien sûr, de faire des bénéfices et de rentabiliser son exploitation, ce qui est normal.

Je voudrais dire qu'à travers ce souci, on risque de créer des difficultés :

\* D'abord au personnel qui sera , je suppose, transféré; donc il y aura un problème de garantie pour le personnel, non pas au moment de la transaction, parceque je pense que les sociétés qui sont intéressées par des marchés aussi importants, peuvent accepter des sacrifices au début de l'opération, pour avoir le marché et ensuite tourner le dos aux conditions qui ont été souscrites au départ.

\* Ensuite il y a le problème des tarifs. Je sais qu'aujourd'hui, ( puisque vous l'aviez dit lors du vote du budget primitif), le budget de la Commune participe en partie au rétablissement de l'équilibre du ramassage des ordures, donc, si on transfère à une société privée, il est vraisemblable que les contribuables de Saint-Denis auront, ce qu'on appelle "le prix vérité". Ils paieront plus chers, encore une fois, peut-être pas dans l'année qui suit, parcequ'on pourra dans la transaction, introduire des clauses, mais à terme, très rapidement les tarifs de cette collecte augmenteront.

Alors, je voudrais savoir quels sont les moyens de se prémunir contre ces 2 risques, parceque je crois qu'il y a un risque notamment pour le personnel et pour les tarifs et comment l'affaire sera traitée ? Est-ce-qu'on pourra introduire des clauses protégeant le personnel d'une part, sur une période plus longue ; et au niveau des tarifs, y aura-t-il une convention ou est-ce-que ceux-ci seront arrêtés par la société qui aura relevé le marché.

Le MAIRE - Vous avez dit : "La Commune se décharge". On ne se décharge pas, mais à partir d'une certaine dimension, d'une certaine hauteur, il est difficile à la Mairie de perfectionner ce genre de service. Alors le concéder à une entreprise privée est quand même une façon d'améliorer au contraire ce service ; Certes, l'entreprise privée ne fait pas les choses gratuitement, et elle demande une redevance, mais toute peine mérite salaire. Elle ne peut pas non plus faire n'importe quoi, parceque autrement elle va perdre son contrat, donc elle a quand même le souci de faire du bon travail.

D'autre part, il arrive à un moment, justement dans les services communaux, où on peut difficilement contrôler leur rentabilité ; on dit parfois : "ça c'est la Commune"; à partir de ce moment-là, on travaille moins. Je reconnais que tout le monde ne parle pas ainsi, mais il suffit que quelques-uns le pensent ou agissent ainsi, pour que cela ne fasse plus un service totalement rentabilisé. Je crois qu'il faut voir les choses d'une façon claire; la plupart des grandes Communes de France et de Navarre, la Réunion aussi d'ailleurs, ont adopté ce principe de bon fonctionnement, en ce qui concerne justement l'usager.

En ce qui concerne les redevances, théoriquement, elles ne doivent pas être plus chères, parceque ce que nous payons déjà pour ce service, nous le paierons également à la société privée et nous allons même essayer d'en avoir moins.

Nous passerons deux contrats qui sont des contrats types du ministère de l'intérieur que nous allons appliquer après discussions avec la société et qui intègrera le transfert ou le maintien du personnel et le montant des redevances.

Mr BOURHIS - Je voudrais préciser qu'on procède par Appels d'Offres. Il est certain que lorsque les Offres arriveront, en fonction de ce que cela nous coûte, nous serons obligés de faire le prix vérité. Effectivement, le montant de la taxe des ordures ménagères ne couvre pas le coût total de l'enlèvement et du traitement. Mais il faut se dire qu'il y a quand même une participation des finances municipales. Si les Offres sont prohibitives et doivent nous coûter beaucoup plus chères que maintenant, on reviendra au système actuel.

Pour vous donner une idée, c'est quand même assez lourd, puisque, le kilométrage parcouru par semaine et par benne est de 2652 km, ce qui est énorme. On enlève 576 tonnes d'ordures par semaine avec des containers de 24 tonnes. Par semaine, cela fait beaucoup, nous n'avons plus le contrôle de l'opération avec le personnel que nous avons.

Mr GERARD M. - Beaucoup de villes de France s'adressent à des entreprises spécialisées, et ici, il n'y que 2 villes pour l'instant qui se sont adressées à des entreprises de ce genre : (le Port et Saint-Pierre). J'en ai discuté avec collègue du Port d'ailleurs ; ils en sont satisfaits et notamment, il paraît que le système de ramassage est beaucoup plus efficace ; je crois qu'ils ont d'ailleurs doublé les quantités ramassées tous les jours.

- Officieusement il y a déjà 3 sociétés d'audience nationale qui sont intéressées ; il y a aussi une société locale qui s'est créée récemment.

Lorsque les Offres arriveront, nous regarderons quelle est la plus avantageuse, et donnant aussi le maximum de garanties.

Le MAIRE - Je pense d'ailleurs que nous pourrions revenir devant vous, pour vous rendre compte de la suite de cette affaire.

Mr ANNETTE - Et qu'est-ce-qu'on fait pour le personnel ?

Le MAIRE - Est-ce-que cela a posé des problèmes au Port ?

Mr ANNETTE - Non...

Le MAIRE - Alors, cela ne posera pas de problèmes à Saint-Denis. Nous tenons compte des remarques de Mr Annette.

Le MAIRE - Je mets aux voix.

\* 5 ABSTENTIONS \*

*Reçu à la Prefecture  
le 12/04/1984*

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE

x

x

x

LE MAIRE : J'enlève les questions diverses de l'ordre du jour, parce qu'elles ont été rajoutées aujourd'hui et qu'elles n'ont pas été vues par les Commissions. Nous avons admis comme principe qu'elles doivent être vraiment des questions d'urgence et non pas des questions courantes comme c'est le cas. Je crois qu'il serait bon d'avoir un complément d'information sur ces terrains.

Mr FONTAINE : Au nom des élus communistes, j'aimerais, Mr le Maire, vous entretenir d'un problème qui nous intéresse tous, sans exception. Vous n'ignorez pas que le bureau de poste de Sainte-Clotilde a été saisi à maintes reprises de difficultés concernant la distribution dans différents secteurs. Je dois reconnaître que la municipalité de Saint-Denis, prenant conscience du problème posé, a fait procéder dès l'année 1982, à une nouvelle dénomination des rues et numérotation des habitations dans une grande partie de cette section Est de la commune. Il convient de souligner également que ce travail est fait en étroite collaboration avec la Direction des Postes. Permettez-moi, puisque l'occasion m'en est offerte, de vous rendre hommage pour ce travail. Hélas, nous continuons d'être assaillis d'ennuis de toutes sortes, non seulement par l'absence de dénomination et numérotation dans certains secteurs, mais aussi par la résistance de trop nombreux usagers de ne pas tenir compte des nouvelles adresses. C'est pourquoi la Direction des Postes a décidé de lancer une campagne de sensibilisation, à laquelle tous les bureaux de l'île participent.

Le personnel de distribution a su dicerner l'aspect sensible de la chose, c'est-à-dire qu'il a fait adhérer l'esprit et non la lettre, synonyme de mécanique stupide ; les problèmes sont ressentis de deux manières différentes, selon que l'on se trouve, d'un côté de la barrière, ou de l'autre. Bien entendu le fait pour les usagers de se voir pénalisé injustement selon eux, ensuite de l'ajournement du règlement de leur prestation, n'est pas de nature à calmer les esprits ; je veux parler de ces protestations bruyantes vraiment indignées, que nous comprenons fort bien sans parler de demandes d'audiences où continuellement les Cadres amortissent les effets. Il faut reconnaître que si dans de nombreux cas, les problèmes soulevés sont consécutifs aux nouvelles dénominations et numérotations, dans de nombreux autres, les adresses sont libellées de manière tellement fantaisiste, que si pour un préposé assurant la desserte dans un quartier depuis plusieurs années (ce qui est de plus en plus rare) la gêne est minime, par contre pour un nouveau titulaire ou un remplaçant se trouvant dans une telle situation, les adresses deviennent pour lui de l'hébreu, de l'indéchiffrable. Que se passe-t-il alors ? -le préposé tente quelques investigations, en vain très souvent, mais il perd un temps non négligeable pour en déchiffrer quelques dizaines par jour, lorsque ce nombre ne dépasse pas la centaine. On comprend que notre préoccupation est non seulement constante, mais accablante à certains égards.

La plupart des réclamations que nous avons à traiter, puisque je fais moi-même partie de cette grande administration, nous conduisent dans des recherches aussi assommantes que vaines. Lorsqu'il s'agit de lettres-chèques, la difficulté est plus grande, comme je vous l'ai déjà indiqué, car nous ne nions pas ce que peut représenter une prestation quelqu'en soit le montant d'ailleurs, c'est-à-dire les circonstances de détresse qui la motivent.

C'est pourquoi, conscient des obstacles qui sont les nôtres, nous avons pensé que vous pourriez peut-être apporter le concours de vos services de différentes façons, par exemple, faire insérer dans le bulletin municipal, périodiquement des articles susceptibles d'aider la population à se sensibiliser sur l'utilité de faire rectifier leurs adresses auprès des grands organismes tels que la C.A.F, la Sécurité Sociale, les banques, l'E.D.F, etc..., compte tenu de la nouvelle numérotation et de la nouvelle dénomination des rues de Sainte-Clotilde.

Invitez les électrices et les électeurs à faire rectifier leurs adresses en mairie, afin de faciliter la distribution des plis électoraux. Il faut savoir que sur vingt milles plis électoraux, près de la moitié est réexpédiée avec la mention "inconnue des préposés". On comprend aisément que ce problème est le problème de tout le monde, de toutes les futures listes qui seront en présence, et par conséquent de tous les futurs candidats.

Il serait souhaitable également par une campagne de presse, radio, télévision etc... de solliciter les usagers qui ont 2 ou trois numéros sur leur domicile, comme à Saint-Denis ou à la cité Hyacinthe ou encore à Deux Canons, à Sainte-Clotilde, de faire enlever les numéros inutiles, ou alors que la municipalité, une fois de plus, se charge d'effectuer le travail.

Que le problème soit interprété sans équivoque; n'y voyez, dans cette action aucune machination, aucun but de provoquer délibérément le "tracassin" aux gens, la moindre préméditation. Nous serions les premiers à pâtir, puisque nos agents acceptent bénévolement de se présenter à 6 H 00 et non à 6 H 30 pour rectifier toutes ces adresses et tenter de percer le mystère de certaines autres.

Qu' il me soit permis de dire que les contrats pris auprès de tous les grands organismes ont trouvé un écho très favorable. Je veux parler de la C.A.F, de l'E.D.F, du Crédit Agricole par exemple, pour ne citer qu'eux. Il collaborent efficacement à la mise en oeuvre des moyens pour une amélioration sensible de la qualité du service à laquelle je vous demande de souscrire, Mr le Maire, par les moyens déjà indiqués, ou d'autres qui vous paraîtront susceptibles de compléter les actions entreprises. Je pense sincèrement qu'il était de mon devoir de vous en faire part, comme je ne doute pas que la question posée retiendra toute votre attention. Du résultat de cette action, dépend la restauration de la qualité de service au sens plein du terme, de son progrès. En tous cas, personnellement, je vous en remercie et me permets de vous remettre une photocopie de ce dossier, pour le groupe communiste.

Fontaine : Si vous avez l'intention de changer la dénomination de la rue la Croix, il faut savoir qu'il y a une rue qui a été dénommée trois fois en quelques semaines. Les gens ne comprennent plus ce qui se passe; ils vont dans différents organismes pour faire rectifier leurs adresses et la semaine suivante, ils

./...

voient qu'on change de plaque, qu'on remet un autre nom... Afin que cela ne se reproduise plus à la rue La Croix, j'espère que vous allez en tenir compte et personnellement, je suis prêt à vous faire une proposition dans ce sens :

1/ Garder Rue La Croix pour la 2e portion (celle qui se trouve dans la rue des Goyaves et qui débouche sur l'impasse du Bois de Roses vers la boutique Carpaye),

2/ Là où se trouve la rue J.B. Bossard, vers la partie droite où se trouvent une dizaine de maisons, il faudrait changer le nom de cette rue.

LE MAIRE : Je voudrais vous dire que effectivement l'effort de la commune a commencé en 1981 pour, à la fois, faire la dénomination des voies et la numérotation. Cet effort concernait le centre-ville, le Chaudron, Sainte-Clotilde, Montgaillard, Moufia les Bas pour une somme de 307 000 francs. Ainsi quatre cents voies ont été nommées, entièrement supportées par la commune et 4 700 numéros et ont été mis en place.

Nous avons programmé pour l'année 1984, 190 000 francs qui concernent les secteurs de Bois de Nèfles, Domenjod, la Bretagne, Saint-François et le Brûlé. C'était déjà prévu. Alors, reste la résistance de nombreux usagers qui ne veulent pas changer de numéro ou qui gardent leurs numéros. Il faudrait mener une campagne de presse aussi bien de la part des PFT que celui de la municipalité, mais cela nous échappe un peu. Notre devoir, c'est de le faire connaître, mais nous ne pourrions pas le faire à la place des gens, s'ils veulent garder leurs adresses, nous n'y pourrions rien.

Néanmoins, nous devons les inciter à changer. En ce qui concerne les électeurs, on pourra certes faire beaucoup de choses et il se peut que certains seront de bonne foi et ils voudront bien changer, mais je puis vous dire que la plupart d'entre eux, ne changent pas d'adresse parce qu'ils sont habitués à voter dans certains bureaux et qu'ils répugne à aller voter ailleurs, alors ils ne changent pas d'adresse, pour pouvoir aller toujours dans ce même bureau ; voilà les raisons qui nous ont été données par beaucoup de gens, qui en conséquence ne veulent pas changer d'adresse sur la liste électorale. Vous pouvez faire ce que vous voulez, il y a un certain nombre qui le feront, mais la grosse majorité ne veut pas changer de bureau.

Mr FONTAINE : L'électeur ne changera pas de bureau puisque l'adresse de sa maison n'a pas bougé. La mairie a donné un nom à sa rue et un numéro à sa maison.

Mr FONTAINE : Je pense qu'on devrait leur demander de faire l'effort d'aller rectifier. Dans cette salle, la plupart des gens seront plus ou moins un jour ou l'autre sur une liste, candidat à une élection. J'ai dit la plupart des gens, j'ai pas dit tout le monde, et ce que je veux souligner, c'est : lorsqu'on envoie 20 000 plis électoraux dans un bureau de poste, il y a 10 000 qui reviennent à la préfecture avec la mention "n'habite pas

à l'adresse indiquée" et je pense que cela intéresse tout le monde

LE MAIRE : Je suis entièrement d'accord. Nous mettrons dans le bulletin municipal ces quelques appels et aussi dans les journaux. Je pense que les PTT devront le faire aussi. Vous avez bien parlé en tant que responsable des PTT ; excusez mon étonnement, de ne pas comprendre pourquoi vous parlez au nom des élus communistes.

Mr FONTAINE : J'ai été chargé par mes collègues.

LE MAIRE : Justement, que vous parliez au nom des PTT, on le comprend très bien, mais autrement si chacun ici disait : je fais une proposition au nom du groupe RPR ou au nom du groupe UDF, etc... on ne s'en sortira plus ; on fait au nom de toute la municipalité ; c'est simplement une remarque, ce n'est pas très grave.

\*

\* \*

M. LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vous remercie de votre collaboration

La séance est levée à 19 H 00

\*

LE SECRETAIRE

Marc GERARD

LE MAIRE



A.D LEGROS